Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260512-D202605055-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	18
Absents	1
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 21/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/05/055

Séance du 6 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GUERIN Françoise, PETIT Emmanuelle, JAMIN Lydie, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, Aurélie ROUAULT, Renée FILATRE et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc, Evan PERRIN conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Stéphane DANION

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Stéphane DANION à monsieur Didier GUERIN.

DELIBERATION 2026/05/055 : FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2026.

Rapporteur : Emmanuelle PETIT

CONTEXTE : Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie culturelle et à l'animation locale, la commune souhaite accompagner l'organisation de la Fête de la Musique 2026 portée par une association du territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de l'association BRAM – *Brocéliande Richesse Artistique et Musicale* – sollicitant une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Musique 2026 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir les initiatives culturelles et musicales contribuant à l'animation du territoire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association BRAM – *Brocéliande Richesse Artistique et Musicale* pour l'organisation de la Fête de la Musique 2026 (le dimanche 21 juin 2026) pour un montant de 800 euros ;

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention et à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260512-D202605055-DE

La Secrétaire de séance,
Renée FILATRE

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)